

Dispositions à prendre en vue de votre déménagement

- Contrat de location** Veuillez résilier le contrat de votre appartement après votre admission définitive selon les conditions stipulées dans le contrat.
- Nouvelle adresse** Faites part de votre changement d'adresse à vos amis, aux journaux, à la caisse maladie, à la caisse de retraite, AVS, à la banque et aux assurances. Les formulaires de changement de domicile peuvent être demandés à votre bureau de poste habituel. Vous pouvez également y obtenir des cartes de changement d'adresse ainsi que la réexpédition du courrier à la nouvelle adresse :
- Nom & prénom
EMS La Lisière
Chemin de la Maison Blanche 1
2533 Evilard
- Documents** Vos papiers restent déposés dans votre commune de domicile. Votre entrée au home doit toutefois être annoncée à votre commune.
- Eau - électricité** Vous êtes priés d'informer votre fournisseur électrique ou de gaz afin que celui-ci puisse relever le compteur le jour de la remise de votre appartement. Indiquez votre nouvelle adresse pour le règlement final.
- Téléphone** Si vous ne voulez pas de téléphone au home, résiliez-le auprès de Swisscom. Dans le cas contraire, le home peut faire la demande de raccordement téléphonique à Swisscom.
- Assurances** Il est nécessaire de maintenir les assurances maladie, accident et responsabilité civile. Vous pouvez décider si vous voulez garder votre assurance mobilière ou pas. Le home n'a pas d'assurance collective pour mobilier et effets personnels.
- Linge personnel** Le home vous procure votre nom sur étiquettes textile. Vous pouvez les faire coudre par le home sur demande et contre paiement.
- Mobilier** A l'aide du plan de sol de la chambre remis ou à l'occasion d'une visite, vous pourrez envisager de meubler votre chambre selon votre désir. N'oubliez pas une armoire pour vos vêtements.
- Médicaments** Lors de votre entrée au home nous vous prions d'amener tous les médicaments ainsi qu'une liste actuelle des médicaments établie par votre médecin.
- Médecin** Si vous changez votre médecin, veuillez faire transférer votre dossier chez le nouveau médecin.
- AVS / PC** Nécessitez-vous des prestations complémentaires pour payer votre séjour au home ? Dans ce cas veuillez remplir à l'avance la demande. (www.akbern.ch)
- Documents** Nous vous prions de nous amener des copies des documents suivants : Livret de famille, carte AVS, police d'assurance de votre caisse maladie et de l'assurance responsabilité civile, le mandat pour cause d'inaptitude et les directives anticipées. Veuillez aussi nous ramener le contrat de pension et de soins signé.
- Questions ?** En cas d'incertitude, n'hésitez pas à nous rendre visite ou à nous contacter. Nous sommes à votre disposition. (032 322 5851).